

FAQ – E-licence-assurance ABFT



Questions générales sur la e-licence-assurance

1. Qu'est-ce que la e-licence-assurance et en quoi remplace-t-elle la licence-assurance physique ?

La e-licence-assurance est la nouvelle version numérique de l'ancienne licence-assurance physique (carnet papier et carte plastique). Elle contient les mêmes informations officielles et les mêmes garanties, et est accessible directement depuis votre smartphone, tablette ou ordinateur. Elle combine deux éléments :

- une **assurance** qui protège chaque membre en cas d'accident corporel et en responsabilité civile (assureur : Arena),
- une **licence fédérale** qui permet de participer à toutes les activités organisées par l'ABFT (passages de grade Poom/Dan, stages, compétitions, formations Adeps, d'arbitre, de coach, de premiers soins en milieu sportif, etc.). Elle permet également de participer à certaines activités organisées par la TKDV (fédération néerlandophone) et TVDSG (fédération germanophone), et par les fédérations nationales membres de la World Taekwondo (fédération mondiale de taekwondo).

2. Pourquoi passer de la licence-assurance physique à la licence-assurance numérique ?

Le passage à la e-licence-assurance permet :

- une **plus grande disponibilité** : la licence-assurance est accessible à tout moment depuis un smartphone ou ordinateur,
- une **meilleure accessibilité** aux données reprises dans votre e-licence-assurance (grades, stages, palmarès en compétitions, formations, etc.),
- une **économie des coûts liés à la production et l'envoi des carnets et cartes de licence-assurance qui ne cessent d'augmenter d'année en année**. Ceci permettra à l'ABFT de consacrer plus de moyens au développement du taekwondo et des disciplines associées,
- une **limitation de l'empreinte carbone de la fédération** (moins de papier, plastique, carburant, etc.).

En résumé : la e-licence-assurance c'est donc plus simple, plus rapide, plus écologique et plus moderne, sans rien changer aux garanties ni aux avantages de la licence-assurance physique.

3. Que contient ma e-licence-assurance ?

La e-licence-assurance contient toutes les informations que vous trouviez auparavant dans votre carnet de licence, ainsi qu'un code QR personnel. Vous y trouverez donc :

- vos **données personnelles** (nom, prénom, date de naissance, etc.), (*)
- votre **club d'affiliation**,
- la date de **validité de votre e-licence-assurance**,
- votre **grade keup ou poom ou dan actuel**,

- vos **stages et formations suivis** (arbitre, coach, premiers soins, formations Adeps, etc.),
- votre **palmarès en compétitions kyorugi (combat) à partir de 2014 et poomsae à partir de 2025**,
- votre code **QR personnel**.

Tout est centralisé et consultable facilement via l'application ou le site ABFT.

(*) RGPD : La fédération traite vos informations dans le respect de la législation européenne.

4. Qui encode les informations contenues dans la e-liscence-assurance ?

Le secrétariat de la fédération encode toutes les données dans la e-liscence-assurance sauf les grades keup qui sont encodés par le club de l'affilié, via le MyABFT club.

5. Que faire si je constate une erreur d'encodage ou un manque ?

Si je constate une erreur d'encodage ou un manque, je contacte le secrétariat de la fédération.

Remarques :

- Depuis 2013, le secrétariat encode la participation aux activités qu'elle organise (passage de grade Poom/Dan, stages, formations, ...).
- Le palmarès combat est encodé depuis 2014 et le palmarès poomsae depuis 2025.
- Les participations aux activités organisées par des organismes autres que l'ABFT ne sont pas encodées.
- Avant ces dates, vous retrouvez vos résultats et participations aux activités dans votre ancien carnet de licence. L'historique de vos participations ne sera pas réencodé dans la e-liscence-assurance.

6. A quoi sert le code QR ?

Votre **code QR personnel** pourra être scanné par certains responsables de la fédération et de votre club (responsables de club, arbitres, membres de l'Organe d'Administration et employés du secrétariat) qui doivent avoir accès, sur le terrain, aux données ci-dessous, via leur application :

- la **validité de votre e-liscence-assurance**,
- votre **grade** renseigné,
- votre **niveau de compétition C ou A/B**,
- votre éventuelle **suspension médicale** (en cas de KO) ou **disciplinaire**.

7. Combien de temps la e-liscence-assurance reste-t-elle valable ?

La e-liscence-assurance est valable **pendant 1 an calendrier, de date à date**. Elle couvre donc la période complète entre la date d'affiliation et la date anniversaire suivante.

8. Faut-il toujours avoir la e-l licence-assurance avec soi lors des entraînements ou compétitions ?

Oui, la e-l licence-assurance constitue **votre preuve officielle d'affiliation à la fédération et de couverture d'assurance**. Avec ce format numérique, il suffit de l'avoir sur votre smartphone ou tablette.

9. Y a-t-il une différence de prix entre l'ancienne licence-assurance physique et la nouvelle e-l licence-assurance ?

Non, **le tarif reste identique : 40 € par an** (montant forfaitaire impliquant qu'il est payé quel que soit le nombre de séances pratiquées par an).

10. Ma e-l licence-assurance est-elle valable pour plusieurs disciplines pratiquées ?

L'ABFT propose le taekwondo et plusieurs disciplines associées (Para-taekwondo, Hapkido, Tang soo do et Haedong kumdo). L'affilié doit avoir une e-l licence-assurance par discipline. Il doit donc s'affilier pour les différentes disciplines qu'il pratique. Il contribue ainsi au développement de ses disciplines préférées.



Procédure et accès

11. Comment s'affilier à la fédération ?

La procédure d'affiliation reste inchangée. Comme d'habitude :

- Le club envoie votre formulaire d'affiliation par e-mail au secrétariat de la fédération.
- Le club procède au paiement de votre e-l licence-assurance sur le compte de la fédération.
- Après validation et encodage du formulaire d'affiliation et réception du paiement, vous recevez **votre code d'activation de votre e-l licence-assurance** par e-mail. Assurez-vous d'avoir bien indiqué votre adresse e-mail sur le formulaire d'affiliation.

Attention, pour faciliter le travail des clubs et de la fédération, il est demandé aux clubs d'envoyer plusieurs formulaires d'affiliation en même temps et de faire le paiement de cet envoi en une fois sur base du récapitulatif reçu (facture).

12. Comment se réaffilier à la fédération ?

La procédure de réaffiliation reste inchangée. Elle se fait en quelques clics par le club via le MyABFT « club ».

13. Quel est le principe général pour avoir accès à ma e-l licence-assurance ?

Afin d'avoir accès à ma e-l licence-assurance et pouvoir l'utiliser, je suis les **étapes suivantes** :

1. Je télécharge l'application MyABFT.
2. Je crée un compte dans cette application (coordonnées et mot de passe).
3. J'ajoute à ce compte une e-l licence-assurance à l'aide du code d'activation reçu. J'ai maintenant accès à ma e-l licence-assurance.

14. Comment télécharger l'application MyABFT ?

L'application est gratuite sur l'App Store (iPhone) et le Google Play Store (Android).

Lien App Store :

<https://apps.apple.com/be/app/myabft/id6482290761?l=fr-FR>

Lien Google Play :

https://play.google.com/store/apps/details?id=com.abft.myabft&pcampaignid=web_share

15. Qu'est-ce qu'un compte MyABFT ?

Un compte MyABFT est le profil d'un utilisateur dans le MyABFT qui lui permet d'accéder, après ajout, à une ou plusieurs e-ligue-assurances.

16. Comment créer un compte MyABFT ?

Après avoir téléchargé l'application MyABFT sur l'App Store (iPhone) et le Google Play Store (Android), je suis la procédure indiquée en 3 étapes (voir la question 13).

17. Qui est l'utilisateur d'un compte MyABFT ?

L'utilisateur d'un compte MyABFT est l'affilié lui-même (mineur ou majeur) ou ses parents ou représentants légaux.

18. Que faire si j'ai perdu mon mot de passe de mon compte MyABFT ?

Vous pouvez réinitialiser votre mot de passe via l'application.

19. Comment ajouter des licence-assurances à mon compte MyABFT ?

Pour ajouter une e-ligue-assurance à mon compte MyABFT, vous avez besoin :

- du **code d'activation** de la e-ligue-assurance,
- du **numéro de la licence**,
- de la **date de naissance du membre dont on veut lier la licence**.

20. Puis-je ajouter plusieurs licence-assurances à mon compte MyABFT ?

Oui, **on peut ajouter plusieurs e-ligue-assurances à un même compte MyABFT** (celles de vos enfants ou des membres de votre famille par exemple).

21. Est-ce qu'une même e-ligue-assurance peut être ajoutée dans des comptes différents ?

Oui, **une e-ligue-assurance peut être ajoutée dans plusieurs comptes différents**.

Par exemple, des parents divorcés ayant 3 enfants en commun pratiquant le taekwondo pourraient créer jusqu'à 5 comptes MyABFT différents :

- Compte 1 : compte du premier parent ayant ajouté les 3 e-ligue-assurances.
- Compte 2 : compte du second parent ayant ajouté les 3 e-ligue-assurances.
- Compte 3 : compte du premier enfant ayant ajouté sa propre e-ligue-assurance.
- Compte 4 : compte du deuxième enfant ayant ajouté sa propre e-ligue-assurance.
- Compte 5 : compte du troisième enfant ayant ajouté sa propre e-ligue-assurance.

22. Comment obtenir mon code d'activation de ma e-liscence-assurance lors de ma première affiliation à la fédération ?

Lors de mon affiliation à la fédération, une fois que mon club a réalisé la procédure d'affiliation (envoi du document d'affiliation et paiement de la e-liscence-assurance), je reçois un e-mail contenant mon code d'activation.

23. Que faire si je n'ai pas reçu mon code d'activation ?

Il peut y avoir plusieurs raisons pour lesquelles vous n'avez pas reçu l'e-mail contenant votre code d'activation :

- L'e-mail envoyé par la fédération contenant votre code d'activation peut se retrouver dans les spams.
- L'adresse e-mail renseignée dans le formulaire d'affiliation était peut-être mal écrite ou manquante. Elle a peut-être été mal encodée.

Après vérification, si vous n'avez pas reçu l'e-mail contenant votre code d'activation, vous pouvez :

- demander votre code d'activation à votre club. Il reçoit une copie de votre code qui accompagne le récapitulatif.
- contacter le secrétariat de la fédération par email : secretariat@abft.be.

24. Comment obtenir mon code d'activation de ma e-liscence-assurance si j'étais déjà affilié avant le 31/08/2025 ?

Pour les pratiquants qui étaient en ordre d'affiliation à la fédération avant le 31/08/2025, votre club peut vous remettre votre code d'activation disponible dans leur « MyABFT Club », contenant les informations suivantes pour chaque affilié concerné :

- le nom et le prénom,
- le numéro de licence,
- la date de naissance,
- le code d'activation de la e-liscence-assurance.

25. Puis-je avoir accès à ma e-liscence-assurance sur plusieurs appareils en même temps ?

Oui, vous pouvez vous connecter sur plusieurs appareils, en même temps (smartphone, tablette, ordinateur).

26. Où puis-je consulter ma e-liscence-assurance ?

Elle est disponible via la plateforme MyABFT sur le site internet de l'ABFT (<https://www.abft.be/>) et dans l'application **MyABFT**.

27. Est-il possible d'imprimer la e-liscence-assurance ?

Oui, vous pouvez en imprimer une copie via la plateforme MyABFT du site internet de l'ABFT (<https://www.abft.be/>), mais ce n'est plus obligatoire.

28. Puis-je utiliser ma e-liscence-assurance sans connexion Internet ?

Oui, une fois téléchargée dans l'application MyABFT, elle reste consultable hors ligne.

29. Comment puis-je utiliser ma e-liscence-assurance lors de ma participation à un évènement en Flandre et à l'étranger ?

Ma e-liscence-assurance peut être utilisée comme la licence-assurance physique l'était. Pour justifier mon grade ou que je suis bien assuré, je présente ma e-liscence-assurance valide au vérificateur de l'évènement.

Par facilité et sécurité, mon coach peut ajouter ma e-liscence-assurance dans son propre compte. Il pourra ainsi confirmer mon affiliation à l'ABFT qui est membre de la Belgian taekwondo Federation, en cas de nécessité.